

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 18 janvier 2018**

*L'an deux mil dix-huit et le dix-huit janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 12 janvier 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle RENOUD, Maire.*

*Présents : M. CHARDIGNY Jean-Pierre, M. CHARVET Thierry, Mme FRISE Nathalie, M. GOYON René, Mme GREMY Annick, Mme GUILLET Maryse, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MARTIN Olivier, Mme MEROT Fabienne, M. MINGRET Bruno, M. MOLEY Bernard, M. NAVORET Daniel, Mme NUGUET Agnès, Mme SOMMIER Clotilde, Mme THILLET Alexandra, Mme VILLARD Marie-Claire*

*Excusée : Mme HOURLIER Claire*

*A été élue secrétaire de séance : Mme GREMY Annick*

**1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2017 :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2017.*

**2 – CESSION VÉHICULE CPINI :**

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Grièges ayant fait l'acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement du véhicule tout usage de marque Citroën actuellement en service, ce dernier va pouvoir être vendu. Un particulier de Cormoranche-sur-Saône s'est porté acquéreur pour un montant de 1 500 €. La commune est propriétaire du véhicule, mais, dans la mesure où l'Amicale a financé le nouveau camion, il est proposé de lui reverser le montant de la vente sous forme d'une subvention.

Avis favorable du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents pour la vente du véhicule Citroën du CPINI pour un montant de 1 500 € et le versement d'une subvention égale à ce montant à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Grièges.

**3 – LES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2018/2019 :**

Les conseils d'écoles et les conseils municipaux de chaque commune doivent se prononcer avant le 31 janvier 2018 sur les rythmes scolaires, à savoir, rester à 4,5 jours de classe par semaine ou revenir à 4 jours de classe par semaine.

Les parents d'élèves ont distribué un questionnaire à tous les parents pour recueillir leurs opinions :

- 88 familles sur 110 concernées ont répondu au questionnaire
- 59 familles se sont prononcées favorablement à la semaine de 4 jours (soit 67,1%)
- 20 familles se sont prononcées favorablement à la semaine de 4,5 jours (soit 22,7%)
- 9 familles ne se sont pas prononcées (soit 10,2%).

Le conseil d'école s'est réuni le 11 janvier 2018. Sur les 17 membres du conseil (7 enseignants, 7 parents d'élèves, 1 DDEN, 2 représentants de la commune) 15 se sont prononcés pour la semaine de 4 jours et 2 pour la semaine de 4,5 jours.

Madame le Maire souligne qu'à ce jour il n'y a pas d'étude officielle permettant d'évaluer l'impact des rythmes scolaires sur le bien-être de l'enfant.

D'autre part, elle note que si la commune devait rester à 4,5 jours par semaine, l'organisation des TAP serait à sa charge et que si la commune devait revenir à 4 jours, les horaires de l'école devraient être repensés.

Avis favorable du Conseil Municipal, avec quatre abstentions, pour le retour à la semaine de 4 jours.

#### **4. PROJETS 2018 :**

##### **4.1 – REMPLACEMENT GUIDE STATION D'EPURATION :**

Dans le poste de relevage où arrivent les eaux usées se trouve un filtre composé d'un panier qui peut être relevé à l'aide de glissières. A force de manœuvrer le panier, les guides se sont cassés et doivent être réparés.

Le devis établi par la société AECI comprend la fourniture et la mise en place d'un guide en inox de 5.60 mètres et d'un panier dégrilleur. Son montant s'élève à la somme de 1 920 € HT.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au devis de la société AECI d'un montant de 1 920 € HT.

##### **4.2 – ELEVATEUR SALLE POLYVALENTE :**

La société ACCEM, déjà mandatée pour l'installation de l'élévateur de la salle polyvalente, a établi des devis pour, d'une part, les travaux de maçonnerie nécessaires dans la cage de l'élévateur (852 €) et, d'autre part, l'installation d'un bouton d'appel déporté à clef (543 €). Ces dépenses peuvent faire l'objet d'une demande de subvention DETR (de 20 à 35 %).

- Avis favorable du Conseil Municipal sur les devis de la société ACCEM d'un montant total de 1 395 € H.T. ;
- Avis favorable du Conseil Municipal sur la demande de subvention DETR pour l'ensemble des travaux d'installation de l'élévateur de la salle polyvalente.

##### **4.3 – CHEMIN PIÉTONNIER LA VALLA :**

Les études sont toujours en cours pour la réalisation du chemin piétonnier de La Valla. La SOCAFL a déjà établi un devis, cette dépense pourrait faire l'objet d'une subvention par le biais des amendes de police.

Avis favorable du Conseil Municipal sur la demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour le chemin piétonnier de La Valla.

##### **4.4 – PROJET ACQUISITION LOGICIELS AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :**

- Le logiciel de gestion du cimetière a fait l'objet d'une refonte complète par le prestataire CERIG qui propose l'installation de ce nouveau logiciel gratuitement. Toutefois, le montant de la reprise des données et du plan, ainsi que la formation du personnel administratif s'élève à 565 € HT.

- La dématérialisation des actes budgétaires auprès de la préfecture et de la trésorerie peut se réaliser à partir du logiciel TOTEM. Le devis établi par le prestataire CERIG s'élève à 300 € HT pour le logiciel et 325 € HT pour la formation du personnel administratif.

Avis favorable du Conseil Municipal sur l'acquisition de ces 2 logiciels sur le budget 2018.

#### **5 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :**

##### **5.1 – COMMISSION ANIMATION**

Mme Agnès NUGUET informe le Conseil Municipal qu'une animation aura lieu le samedi 3 février sur la place de l'église à partir de 10h autour du Raid 4L Trophy et en présence de Nathan GENILLEAU et de son équipage.

D'autre part, le carnaval aura lieu cette année le samedi 3 mars à 10h et il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir assurer la sécurité.

Mme NUGUET remercie les membres du conseil municipal pour l'organisation de la cérémonie d'échange des vœux.

Enfin, Mme NUGUET et le C.C.A.S. remercient les membres du conseil municipal pour le bon déroulement du repas des aînés. 113 convives ont été reçus cette année.

## 5.2 – COMMISSION VOIRIE

La prochaine commission voirie se tiendra le lundi 22.01.2018 à 20h.

## 8.2 – COMMISSION COMMUNICATION

La prochaine commission communication se tiendra le mardi 30.01.2018 à 20h30.

## 9 – QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour l'envoi des convocations et les comptes rendus des séances du Conseil Municipal, par courrier électronique.  
Avis favorable du Conseil Municipal.
- Le SDIS effectuera la visite périodique de la salle polyvalente le mardi 30.01.2018 à 10h. MM. NAVORET et CHARDIGNY représenteront la commune.
- Un mariage doit avoir lieu le 7 avril 2018 à 11h. Mme le Maire, Mme Agnès NUGUET et/ou M. Daniel NAVORET se rendront disponibles pour célébrer ce mariage.
- Un parrainage républicain est prévu le 2 juin 2018 à 11h. Mmes Annick GRÉMY et/ou Agnès NUGUET se rendent disponibles.
- L'assemblée générale du moto-club se tiendra le 26 janvier à 20h30. M. Jean-Pierre CHARDIGNY représentera la commune.
- Suite à l'utilisation de la remorque actuelle pour le transport de la machine à désherber, M. Bruno MINGRET propose l'achat d'une remorque permettant de transporter les deux tondeuses à la fois. Le modèle retenu est une remorque plateau à ridelles de 3,55m par 1,80m, d'un PTAC de 1500kg et de marque Leader. Deux devis ont été demandés : celui de VEYLE ESPACES VERTS s'élevant à 2 700 € TTC est retenu par le conseil municipal (avec une abstention).
- M. Jean-Pierre CHARDIGNY signale deux véhicules sont abandonnés sur le parking du stade. Les propriétaires seront priés de procéder à l'enlèvement de leur véhicule dans les meilleurs délais.

Séance levée à 22 h

*A GRIEGES, le 22 janvier 2018*

*Le Maire, Joëlle RENOUD*

